

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. POSTE : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, rue Favart, 14; BLAVET, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Février 1881.

Suite des 30,000 fusils.

Nous avons dit combien d'armes et de munitions avaient été concentrées au Havre avec destination pour la Grèce.

A l'autre extrémité de la France, mêmes faits, mêmes marchés. Voici ce que publie un journal de Grenoble, les Alpes dauphinoises :

« Samedi et dimanche derniers sont descendus du fort Rabot une grande quantité de caisses placées sur des camions.

« Ces camions appartenaient, les uns à la maison Bois et Cavalis, les autres à la brasserie Gaché, Poullet et Papet.

« Les caisses portaient d'un côté l'adresse de la maison Helbronner, rue Joubert, 27, Paris, de l'autre les lettres E. S.

« Elles ont été expédiées à Toulon et reçues là par des civils.

« Que contenaient-elles ?

« Sept mille chassepots, modèle de 1866, vendus à ladite maison Helbronner au prix de 12 fr. 50 la pièce.

« Si nous sommes bien informé, une traite de cent mille francs a déjà été faite sur cette maison dont ce n'est point là, vraisemblablement, le seul achat.

« Voilà les faits, sans commentaires. Les commentaires viendront à leur heure. »

Nous pourrions ajouter qu'à Dunkerque et à Marseille on signale les mêmes transports d'armes et de munitions. Aux quatre points cardinaux de la France, ce ne sont que marchés de fusils, de revolvers, de cartouches, de poudres, d'équipements militaires.

Le gouvernement dira-t-il qu'il ignore tout cela, et que les marchés étant passés avec la maison Helbronner ou une autre, il ne sait pas que ces fournitures sont destinées à la Grèce ?

Nous lui répondrons par le texte même de l'autorisation du transport donnée par le préfet de police, et que nous trouvons dans le Gaulois :

« Nous, député, préfet de police, Conformément aux règlements administratifs, autorisons M. Alphonse Helbronner, négociant à Paris, à faire sortir de l'arsenal de Vincennes un lot d'armes et de munitions pour être exportées en Grèce. Port d'embarquement : Le Havre. Le député, préfet de police, Signé : ANDRIEUX. »

M. Andrieux, avant de signer un pareil permis de circulation, a dû consulter le ministre; et puisqu'il savait que les armes allaient en Grèce, le ministre le savait donc aussi. Cela n'a pas besoin d'être discuté.

Or, pendant que ce maquignonage s'opérait dans toute la France, voici que M. Jules Ferry osait dire à la tribune :

« S'il y avait eu des personnes interposées dans cette affaire, ce n'est pas une interpellation qu'il aurait fallu porter à la tribune, mais une mise en accusation du gouvernement. Rien ne serait en effet plus odieux, rien ne mériterait mieux la juste colère de la Chambre qu'une hypocrisie gouvernementale qui consisterait à conseiller la paix aux Grecs dans les documents officiels, et à leur faire passer en secret des armes et des munitions de guerre. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

« Je pense que la Chambre a assez de confiance dans la loyauté du gouvernement pour que ce soupçon ne puisse entrer dans aucun esprit. (Interruptions à droite.) Je m'adresse à la majorité... »

Qu'était donc la maison Helbronner, sinon l'intermédiaire, la personne interposée, chargée de transmettre les fournitures? On ne peut plus le nier après l'ordre signé Andrieux, et constatant que ces fournitures doivent « être exportées en Grèce »!

M. Jules Ferry, en parlant de mise en accusation du gouvernement, s'est donc jugé lui-même.

Jamais gouvernement ne s'est condamné

lui-même plus ouvertement et en termes plus précis. Jamais le cynisme du mensonge n'a été plus promptement et plus complètement démasqué.

Après ces belles manœuvres parlementaires, devait arriver l'heure de l'affolement. Nous y sommes. Le ministre, qui perd la tête et qui voit le soulèvement de l'opinion, a interdit tout à coup la vente du matériel de guerre et rompu tous les marchés. Voici la note que nous trouvons en tête du Télégraphe :

« Nous croyons savoir que le ministre de la guerre vient d'adresser à toutes les directions d'artillerie une circulaire qui interdit la vente, non seulement des fusils du modèle de 1866, mais encore de toutes espèces d'armes aujourd'hui en dépôt dans les magasins.

« La même circulaire prescrirait d'interdire la vente de toutes pièces d'armes ou de cartouches et ordonnerait que toute livraison commencée fût immédiatement suspendue, alors même que les acheteurs seraient nantis de contrats en cours d'exécution.

« Comme complément à ces mesures, les préfets auraient reçu l'ordre de ne pas laisser sortir de France les armes déjà expédiées vers les lieux où elles devaient être embarquées. C'est, en un mot, l'interdiction absolue de faire sortir du territoire français toute arme ayant été achetée dans les magasins de l'Etat. »

Qu'advient-il de cette mesure? C'est que le gouvernement va se trouver en face de vingt procès; c'est que les acheteurs d'armes qui ont passé des marchés vont assigner les ministres devant les tribunaux en exécution de leurs engagements. Le référé du tribunal de la Seine que nous avons publié hier ne laisse aucun doute à cet égard, puisqu'il donne déjà gain de cause aux acquéreurs. C'est donc une indemnité considérable que nous serons obligés de payer par la folie de notre gouvernement.

Chronique générale.

Les députés se sont réunis hier, à 3 heures, dans leurs bureaux respectifs, pour nommer une commission chargée d'examiner la proposition Bardoux et une commission chargée d'examiner la proposition Lenglé tendant à supprimer le scrutin secret.

A 4 heures 1/4, 153 députés se sont prononcés contre le scrutin de liste et 133 pour son rétablissement.

Les absences nombreuses sont d'autant plus significatives que les députés avaient été convoqués dans leurs bureaux par lettres de convocation particulières, conformément à l'usage.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Nous apprenons, de source certaine, que la plus grande inquiétude règne au quai d'Orsay et au Foreign-Office relativement aux affaires d'Égypte.

« L'émeute récente qui a eu lieu au Caire cache une agitation beaucoup plus profonde que l'on ne supposait, et les cabinets de Londres et de Paris redoutent un mouvement qui aurait pour résultat le renversement du vice-roi. »

Une altercation très-vive s'est élevée lundi entre le bey de Tunis et le consul de France. Le bey aurait déclaré qu'il ne voulait pas être plus particulièrement protégé par telle puissance que par telle autre.

D'autre part, sir Charles Dilke a déclaré à la Chambre des Communes que la correspondance relative à cet incident ne pouvait pas lui être communiquée.

La commission relative à une enquête sur les boissons a commencé la discussion des diverses propositions qui lui ont été soumises dans l'enquête faite précédemment.

La première catégorie de ces propositions

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

« Ne fais-tu que pour mériter un si beau titre, je veux essayer, Monsieur. Mais je ne pourrai pas réussir si vous ne m'accordez complètement votre concours. »

— Quoi! Madame, doutez-vous?...

— De votre dévouement, de votre amour filial? Oh! non. Mais, pouvant disposer du bien que je vous désire et le sachant digne d'être accepté par vous, voici que je crains presque de vous l'offrir.

— Madame, dit Étienne anxieux et n'osant réclamer de la marquise aucune explication, c'est à vous d'apprécier, à moi d'attendre.

— Non, reprit-elle, au contraire, c'est à moi d'attendre et à vous de prononcer.

Et, comme le jeune homme la regardait étonné : — Vous le savez, dit-elle, il est des replis de l'âme, des refuges pour soi-même qui ne s'ouvrent pas devant une étrangère. Pour aller plus avant dans la question que je veux traiter, il faut que j'y sois autorisée.

— Il y a aussi des bienveillances auxquelles on accorde des droits que l'on refuserait à d'autres sentiments, répondit Étienne avec une dignité qui charma la marquise. Je suis tout à vos ordres, Madame.

— Eh bien! il me semble qu'au lieu de vous épuiser dans un travail sans relâche, au lieu de vous condamner à souffrir et à vous inquiéter, vous pourriez au contraire élargir le cercle dans lequel vous êtes placée et demander à des affections pures, non plus seulement de vous aider dans le sacrifice, mais de vous apprendre le bonheur.

— Je ne sais trop si je comprends bien, murmura Étienne.

— Vous comprenez parfaitement, j'en suis sûre. Mais laissez-moi développer ma pensée. Quelle joie pour M^{me} de Lagareuc d'avoir sans cesse près d'elle une jeune femme belle et douce qui ferait revivre à ses yeux cette fille chérie trop tôt disparue! quelle joie de se voir enfin cette dernière couronne de la maternité qu'on nomme les petits-enfants; de pouvoir bénir ces nouveaux rejetons d'elle-même! d'emporter un jour dans la tombe la sécurité pour votre avenir!...

Étienne secoua la tête.

— Tout ce que vous pouvez me dire à ce sujet, je le sais, Madame, je me le suis répété bien des fois, répondit-il. Mais, néanmoins, je n'ai pas le désir de me marier.

— Vous avez tort, permettez-moi de vous le dire. Avec vos habitudes sévères, votre caractère honorable, votre distinction, vous seriez, je le crois, facilement agréé.

Le visage d'Étienne s'était assombri.

— Non, murmura-t-il, je ne désire pas me marier. Mais je rends grâce, cependant, Madame, à votre bienveillance...

— Ne vous servez plus de ce mot, je vous en prie. Il convenait quand je m'engageais à vous aider de mon mieux pour répondre à la recommandation de M. de Bois-Rouges. Maintenant que je vous ai vu, que je vous connais, dites « votre affection », vous me ferez plaisir.

— Ah! Madame la marquise...

— Pourquoi vous étonner? c'est votre bien que je désire.

Étienne paraissait fort ému. Cette femme, qui le recevait pour la première fois, lui parlait comme à un ami. Cet entretien dans lequel il s'attendait à garder une sévère étiquette, se transformait en épanchement, et cela si délicatement, si doucement, si respectueusement pour ses sentiments intimes, qu'entraîné rapidement vers des questions tout autres que celle qu'il était venu traiter, il ne pouvait ni se plaindre ni se retrancher dans une réserve excessive.

— Ainsi donc, reprit M^{me} de Valbret, c'est chose décidée, vous ne vous marierez pas.

— C'est probable, Madame.

— Ah! ce n'est pas sûr.

— J'aurais dû dire : cela est sûr.

— Non, la première parole reflète toujours mieux l'impression. De celle qui vous a échappé, je tire une conclusion évidente : ce n'est pas du mariage en lui-même que vous êtes éloigné.

— Madame...

— Oh! laissez-moi, laissez-moi user, abuser même des droits que j'ai demandés et que vous m'avez permis de prendre.

— Madame, dit Étienne avec un peu d'effort, la marquise de Valbret a donné de sa bonté, de son grand cœur et de sa propre dignité des preuves assez multipliées, pour que je ne craigne pas de devenir à mon tour l'objet de ses favorables attentions.

— J'ai confiance, qu'en effet, vous arriverez à vous en applaudir, mon enfant... Voulez-vous bien que je vous appelle ainsi?

Étienne inclina la tête et passa la main sur son front.

— Mon enfant, le mariage ne vous déplaît pas, et, cependant, vous ne voulez pas vous marier?...

— Je ne vendrai jamais mon cœur, dit Étienne.

— Et vous craignez de me prouver l'offrir selon vos vœux parce que l'adversité a visité votre famille et vous a fait une existence à laquelle il vous paraît difficile d'associer une jeune fille de votre rang?...

comprend celles relatives au remplacement de l'impôt des boissons par des impôts frappant d'autres services.

On a discuté :

1° La proposition d'impôt sur les assurances. Elle a été écartée pour deux raisons : 1° parce qu'elle ne produit que 60 millions et qu'il en faut 160 ; 2° parce qu'il faudrait recourir à l'assurance mutuelle, et qu'elle ferait peser l'impôt d'une façon très lourde sur une notable portion de la population ; 2° Une augmentation des quatre contributions directes. Cette proposition a été écartée, car pour obtenir la somme nécessaire il faudrait les augmenter de 50 0/0.

Le remaniement par le cadastre a été également repoussé ;

3° La péréquation de l'impôt des boissons, c'est-à-dire qu'on prendrait le chiffre payé actuellement par les communes, et que la commune répartirait son contingent ;

4° Une proposition d'impôt sur le revenu ou sur le capital. Elle a été écartée parce qu'on l'a considérée comme ne pouvant être appliquée qu'à des Etats de petite étendue ;

5° La proposition ayant pour objet de frapper la source du produit.

Toutes ces propositions ont été également repoussées.

M. Caze a déposé son rapport sur les législations allemandes relatives aux vins, aux bières et alcools.

Toute la France était certainement curieuse de savoir ce que la République française allait dire de la séance de lundi. Eh bien ! elle n'en a rien dit et s'est bornée à reproduire *in extenso*, dans sa première page, le discours de M. Gambetta.

Il est question d'une mesure administrative qui va être prise par le ministre de l'intérieur et qui ne doit pas être étrangère aux prochaines élections législatives.

Les préfets vont être invités à faire des tournées dans toutes les localités de leur département, de manière à pouvoir se rendre compte par eux-mêmes des besoins réels des populations, entendre leurs réclamations, y faire droit immédiatement s'il y a lieu, et s'assurer si tous les fonctionnaires remplissent leur devoir à la satisfaction des administrés. Ces tournées préfectorales commencent dans le courant du mois de mars, et chaque préfet adresserait un rapport détaillé au ministre de l'intérieur sur le résultat de ses investigations, par chaque canton.

Dans les départements du Jura et de l'Ain, la population se plaint de l'invasion des Allemands qui viennent s'installer dans les localités les plus voisines de la frontière suisse et qui, sous prétexte d'industrie de toute sorte, pénètrent chez les habitants, qu'ils accablent de questions en se prétendant Alsaciens ou Lorrains expulsés de leur pays.

A Sarlat (Dordogne), un Dominicain qui prêchait a été interrompu par le maire, ceint de son écharpe, qui lui a signifié publiquement qu'appartenant à une congrégation dissoute, il lui était interdit de prêcher en chaire revêtu d'un habit monacal prohibé.

On s'entretient beaucoup de la mort étrange du général Ney, duc d'Elchingen, commandant à Paris de la 3^e brigade de cuirassiers. On croit généralement à une mort accidentelle.

D'après une version qui circule sur la mort du général Ney, le général serait allé à Châtillon pour des raisons sur lesquelles la lumière n'est pas faite. Il aurait eu, on ne sait pourquoi, querelle avec des rôdeurs de barrière qui l'auraient assommé à coups de barres de fer.

D'après la *Patrie*, voici, dit-on, la vérité sur cet événement qui préoccupe tout Paris :

La mort du général Ney, duc d'Elchingen, s'est répandue dès la veille dans quelques cercles, mais sans aucun détail précis. Il y avait eu suicide d'après les uns, duel d'après les autres, et une troisième version attribuait cette mort regrettable à un assassinat.

Nous croyons, pour notre part, que ces trois hypothèses doivent être écartées. Le général Ney était depuis lundi dans sa belle propriété de Châtillon ; il avait l'habitude de faire journalièrement des armes et de tirer le pistolet dans un caveau voûté disposé à cet effet. C'est là, et non pas dans une cave ou une carrière, que le corps inanimé du général a été trouvé.

La mort ne doit être attribuée qu'à un accident ; la police, qui a ouvert immédiatement une enquête, a reconnu que l'on ne pouvait admettre la présence d'une seconde personne.

Il n'y aurait donc pas eu duel ; quant à un assassinat, tous ceux qui ont connu le général Ney savent qu'il était de taille à se défendre ; il y aurait donc eu des traces de lutte.

Reste la supposition du suicide. Le général jouissait d'une grande fortune, de la considération de tous et il n'a jamais laissé supposer qu'il pourrait mettre fin à ses jours.

Toutes les prévisions sont donc pour un accident.

Le duc d'Elchingen n'était âgé que de quarante-six ans. Il était petit-fils du maréchal Ney, fusillé en 1815, fils du général Michel Ney, mort en 1854, du choléra, à Gallipoli, et neveu des généraux Napoléon Ney, prince de la Moskowa, père de M^{me} de Persigny, et d'Edgard Ney, ancien sénateur de l'Empire, prince de la Moskowa, depuis la mort de son frère aîné.

Engagé volontaire au 7^e régiment de dragons, pour la guerre de Crimée où il se con-

duisit bravement, il prit également part à la guerre du Mexique, dans la contre-guerilla avec M. de Galliffet, qu'il tutoyait.

Il eut un avancement rapide : promu sous-lieutenant en 1855, chef d'escadron en 1865, colonel le 24 août 1870, et enfin général de brigade le 30 septembre 1875.

Il portait sur la figure des traces de coups de sabre reçus à Gravelotte, en chargeant lui-même.

Un des soldats qui étaient sous ses ordres en 1870 nous rappelait hier sa façon pittoresque d'enlever les hommes qu'il commandait. Il leur disait d'une voix rude mais bonhomme : « Voyons ! qu'est-ce qui vous retient d'aller au feu ?... Vous n'avez pas le sou, et moi j'ai trois cent mille livres de rente... Vous allez voir comme je charge... » Et, en effet, ses cavaliers voyaient bien comme il chargeait... Et, emportés par l'irrésistible raisonnement de leur chef, ils chargeaient presque aussi bravement que lui.

Voilà pour le soldat.

En juillet 1866, il avait épousé une fille adoptive de M. Henri Heine, l'opulent banquier. Il laisse à sa veuve éplorée cinq enfants, et M^{me} la duchesse d'Elchingen se trouve en ce moment dans une position intéressante. Quel coup porté à la veuve de l'infortuné général par cette mort instantanée !

Une question d'habits. — Graves négociations diplomatiques entre Londres et Paris. Il s'agit de savoir si l'ambassadeur de la République française doit imiter l'exemple austère de son collègue des États-Unis et paraître non plus en uniforme, mais en simple habit noir à la cour. L'observation vient de Washington, car M. Challemeil tenait à ses broderies d'or, mais le cabinet de Washington a fait remarquer qu'entre républicains on doit s'entre-aider et contribuer à bannir le luxe et la livrée des monarchies et des républiques sud-américaines. M. Barthélemy Saint-Hilaire tient à l'uniforme et lord Granville encore davantage.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Nous apprenons qu'un certain nombre d'agences d'informations de Paris ont été requises pour déclarer inexacte l'information que nous avons donnée sous ce titre : *Grave conflit sur la question de Panama*.

» Nous prions ces agences de vouloir bien lire les dépêches du *Times* du même jour où nous avons publié cette information ; elles y trouveront une dépêche qui relate le compte rendu d'une séance du Sénat du Washington, compte rendu également publié par l'*American Register*.

M. Constans va être obligé de faire un mouvement considérable dans le personnel des sous-préfets.

Les véritables causes de ce mouvement seraient que des plaintes ont été adressées fréquemment au ministère de l'intérieur contre

l'incapacité et la maladresse d'un grand nombre de ces fonctionnaires.

Aujourd'hui la plupart des bureaux de tabac sont donnés sur la recommandation des députés républicains, qui font de cette distribution un moyen de propagande électorale.

De vieux serviteurs de l'Etat sont sacrifiés aux favoris de nos seigneurs et maîtres.

— Pour faire un civet il faut un lièvre, disait le député X, en se plaignant de l'extension scandaleuse donnée à l'élément civil dans la distribution des bureaux de tabac ; pour faire plusieurs civettes, il suffit d'un seul républicain !

Etranger.

Il vient de mourir à Saint-Petersbourg un écrivain célèbre et dont l'œuvre la plus renommée est : *Enterré vivif*, ou dix ans de travaux forcés en Sibérie. Dostoïevski était un homme de progrès, qui, dans ses écrits, avait toujours cherché à entretenir, dans l'esprit des classes pauvres, l'espérance d'une délivrance prochaine. Il fut condamné, sous le règne de l'empereur Nicolas, à dix ans de travaux forcés en Sibérie, pour avoir fait partie d'un cercle qui s'était donné pour mission de faire la guerre aux abus. Lorsque Dostoïevski revint de Sibérie, il se dévoua à l'œuvre qu'il avait commencée ; mais cette fois il fut aidé par le gouvernement de l'empereur Alexandre, qui venait de succéder à l'empereur Nicolas. Ses dépouilles ont été transportées à l'église Saint-Alexandre-Newsky, au milieu des démonstrations de sympathie de la foule.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 février.
Les cours éprouvent une certaine réaction. Notre 3 0/0 rétrograde à 119.40 ; on fait ensuite 119.50. L'Italien est à 89.20, en perte de 50 centimes.

L'action du Crédit Lyonnais est beaucoup plus faible à 1.060. Il y a des réalisations de bénéfices sur le Crédit Foncier. Il en résulte d'abord un léger mouvement de recul, mais les ventes trouvent aisément leur contre-partie ; des couches nouvelles d'acheteurs fournies par le comptant ne cessent d'intervenir, et on finit bien près du cours d'hier. L'action du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie est fort bien tenue à 680.

Notons un mouvement de demandes déjà considérable autour des actions de la Grande Imprimerie. Une expérience heureuse a depuis longtemps familiarisé les capitaux avec ces importantes concentrations industrielles. La grande Imprimerie vient représenter les mêmes principes économiques que les Compagnies du Gaz ou des Omnibus, les magasins du Louvre ou ceux du Bon-Marché, dans un ordre industriel où on n'avait pas songé à opérer ce groupement de forces. Il faut adresser les demandes à la Société Générale Française de Crédit, soit à Paris, soit aux succursales de cette institution en Province.

La Banque de Paris se traite à 1.220 et 1.217.50. Il y a des transactions très-suivies sur le Crédit Parisien. Ce titre a rapporté 6 pour cent pour le 2^e semestre de 1880. On dit que les bénéfices acquis pour le 1^{er} semestre de 1881 s'élèvent au

Il ne répondit pas.

— Pourtant, reprit la marquise, un jour, un idéal a dû passer devant vos yeux.

— Étienne releva brusquement la tête.

— Écoutez bien. Vous êtes libre, entièrement libre, et vous resterez libre si vous le désirez. Mais, s'il vous convenait tout à coup d'échanger cette liberté contre une solennelle parole, cette parole serait bien accueillie, je vous en préviens. Donnez-moi votre bras, il faut que vous sachiez clairement de qui je veux parler.

— Étienne se leva presque en chancelant. Ce qu'il entrevoyait était tellement invraisemblable ! La marquise ouvrit la porte du salon, entra, s'avança le plus naturellement du monde et, tout à coup, s'arrêta devant Renée.

— Voici quelqu'un que vous connaissez, lui dit-elle. N'avez-vous pas une demande à faire à M. Le Mahouët ?

— Je voudrais bien avoir des nouvelles de Cécile, murmura la jeune fille d'une voix qui tremblait.

— Elle va bien, Mademoiselle, répondit Étienne d'une manière encore plus intelligible.

La marquise continua :

— N'est-ce pas, Renée, que vous aimez M^{me} Le Mahouët comme une sœur ?

— Absolument, Madame.

Il semblait à Étienne que les murs s'agitaient.

— Demain, continua M^{me} de Valbret, je compte aller voir M. votre père. J'espère que M. Le Mahouët voudra encore bien me permettre de prendre son bras. Voulez-vous vous charger, Renée, de prévenir M. Vangaramenghen et de nous obtenir de lui cette audience ?

Renée inclina la tête et un oui timide passa comme un souffle sur ses lèvres.

— A demain donc, dit en souriant la marquise. Elle s'éloigna, entraînant Étienne. Elle l'entendit murmurer :

— Je rêve...

— Dans ce rêve, lui dit-elle, croyez-moi, ne vous réveillez pas. Je veux que Renée soit heureuse.

A ce moment, Xavier interrompait une fois de plus les récits de son cousin par ces mots :

— Étienne en raconte bien long à M^{me} de Valbret.

— Ah ! par exemple ! dit Alphonse stupéfait.

A cette exclamation, Xavier se retourna. La marquise, toujours au bras d'Étienne, se dirigeait vers eux.

— Eh bien ! il ne se gêne pas, ton ami, dit Alphonse.

La surprise de Xavier se trahit si bien sur son visage qu'Alphonse reprit :

— C'est la protection qui l'enhardit sans doute ; mais tu ne croyais pas si bien réussir, mon bon.

Xavier s'avança avec empressement vers M^{me} de Valbret. Alphonse, au contraire, recula. Décidément, il tenait à ne pas s'approcher d'Étienne.

— Nous vous cherchions, Xavier, dit la marquise. M. Le Mahouët vous dira que lui et moi nous sommes très-contents. Emmenez-le, car il paraît brisé. A demain, mon enfant, dit-elle en tendant la main à Étienne.

Le jeune homme saisit cette main qui cherchait la sienne et y colla ses lèvres. Xavier crut entendre qu'un sanglot étouffé se mêlait à ce baiser.

— Mon Dieu ! murmura le jeune vicomte.

— Emmenez votre ami, vous dis-je, reprit la marquise, il vous apprendra tout.

Les deux jeunes gens obéirent. Alphonse, qui les regardait de loin, les vit disparaître.

Alors il se décida à retourner près de M^{me} Vangaramenghen, pensant qu'elles ne tarderaient peut-être pas à se retirer, et voulant entendre le doux « au revoir » qui devait précéder un mot plus doux encore. Mais ce fut la baronne qui parla tout d'abord.

— Ah ! te voilà ! enfin ! dit-elle en fixant sur son neveu un regard désespéré.

— Ma tante, dit tout bas Alphonse, c'est faux, c'est stupide ; mon cousin...

— Chut ! ce n'est plus lui que je redoute.

Et, se penchant en avant pour pouvoir être entendue de la jeune fille :

— Est-ce que notre chère Renée se sent toujours mal à la tête ? demanda-t-elle.

— Oui, Madame, dit Renée, à laquelle tant d'émotions avait en effet apporté ce secours. Dès que mon père se rapprochera de nous, je le prierai de vouloir bien m'emmener.

— Chère enfant ! vous souffrez ! Voulez-vous qu'Alphonse cherche Monsieur votre père ?

— Non, Madame, je vous remercie. Je préfère attendre simplement.

La baronne se mordit les lèvres ; puis elle dit quelques mots à M^{me} Vangaramenghen.

— Je vous répète que je ne le connais pas, répondit la belle-mère sur le même ton. Demandez à votre neveu s'il peut vous renseigner.

— Alphonse, quel est ce jeune homme qui, tout à l'heure, donnait le bras à M^{me} de Valbret ?

La voix toujours basse finissait par devenir sifflante.

— Un avocat, un pauvre hère...

— Son nom ?

— M. Le Mahouët.

— Le Mahouët... murmura-t-elle. Est-ce un des Le Mahouët alliés aux Lagareuc ?

— Est-ce que je le sais, moi ? dit Alphonse qui commençait à se sentir gagné par l'effroi de la baronne. Je sais qu'il travaille pour vivre, voilà tout.

M^{me} de Grénaff glissa encore quelques mots dans

moins à ce chiffre. La Banque de Dépôts et d'Escomptes est demandée à 525. Cette Société s'attache surtout à prendre une part dans les grandes affaires financières qui se traitent sur notre place. Les actions des Forges, Laminiers et Acieries d'Ivry se négocient, entièrement libérées, à 350 fr. Les bénéfices réalisés annuellement par les Usines correspondent pour le fonds social actuel à un revenu de 10 pour cent. Les obligations de la Rente Mutuelle sont fort appréciées par les capitaux de placement. Ces petites coupures de 100 francs sont d'une extrême commodité soit pour la vente, et les avantages qui y sont attachés comme remboursement sont supérieurs à ceux que présentent la plupart des obligations. Nord, 1,770. Orléans, 1,415.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les caisses de cartouches continuent à rentrer au Château. Hier, dans l'après-midi, trois camions, et ce matin deux autres, ont de nouveau traversé la ville, revenant de la gare.

VELOCE-CLUB DE SAUMUR.

La Société du Véloce-Club de Saumur organise une promenade à Chinon pour demain dimanche. Le départ aura lieu à 8 heures du matin, place de la Gare.

Déjeuner à Chinon à 11 heures, à l'hôtel de la Boule-d'Or. Cavalcade à 4 heures. Retour à Saumur pour le dîner.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la demande d'enquête proposée par M. Lenglé au sujet des envois d'armes à la Grèce, rejetée par 290 voix contre 134 :

Ont voté pour l'enquête : MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland. — M^r Freppel.

Ont voté contre l'enquête : MM. Benoist, Janvier de la Motte, Maillé.

Les électeurs n'oublieront pas que les trois députés gambettins, MM. Benoist, Janvier de la Motte et Maillé, ont refusé au pays les moyens de connaître la vérité sur une affaire qui peut engager ses plus graves intérêts.

Conformément au décret du 28 juin 1878, les engagements volontaires seront ouverts du 1^{er} au 31 mars 1884.

Le bulletin indicatif des corps sur lesquels devront être dirigés les jeunes gens se trouve déposé dès à présent à la préfecture, dans les sous-préfectures et dans les bureaux de recrutement.

Nous trouvons cet avis dans le *Recueil des actes administratifs* :

« Les commissions spéciales de réforme des 5^e et 6^e subdivisions du 9^e corps se réuniront le 1^{er} mars, à Châtellerault, à l'hôpital, à 9 heures et demie du matin, et à Tours, à l'hospice civil, à 8 heures et demie du matin, pour examiner les hommes de

l'armée territoriale qui auraient à faire valoir des droits à la réforme.

» MM. les maires sont priés de donner la plus grande publicité possible aux dispositions qui précèdent, afin que les hommes appelés cette année pour accomplir leur période d'instruction de treize jours, n'en puissent ignorer.

» Il est de leur intérêt de ne pas attendre au dernier moment pour se présenter devant les commissions de réforme. »

THEATRE. — La *Fille du Tambour-Major* est décidément la pièce en vogue sur toutes les scènes de notre région. On sait que cette opérette a été jouée une vingtaine de fois à Angers; elle sera donnée mardi à Saumur pour la sixième et dernière fois. A Poitiers, elle faisait fureur l'an dernier; à Nantes, son succès n'est pas encore épuisé; enfin, à Tours, en ce moment, la *Fille du Tambour-Major* est jouée tous les mardis, jeudis et samedis.

Jean Baudry à SAUMUR. — M. Charles Masset, directeur des Tournées artistiques de France, nous informe que sa troupe parisienne donnera sur notre scène, le lundi 7 mars prochain, une représentation de *Jean Baudry*, la pièce de M. Auguste Vacquerie qui devait être jouée à Saumur dans la première semaine de janvier.

ANGERS.

Plusieurs jeunes gens, organisant une petite fête musicale à l'occasion du carnaval, et désirant parcourir les principales rues de la ville le dimanche et le mardi gras, ont obtenu de la municipalité d'Angers l'autorisation de faire une quête au profit des pauvres; ils comptent en cette circonstance sur la générosité de la population pour que la recette soit aussi fructueuse que possible et que le malheureux ait aussi sa petite part dans ces réjouissances.

TOURS.

L'*Indépendant* annonce qu'une tentative de déraillement a eu lieu le 22 de ce mois, sur la ligne de Tours aux Sables, aux environs de Joué. Des malfaiteurs avaient placé sur la voie des rails et des traverses fortement maintenus, de manière à faire dérailler le train qui arrive à Tours à 11 heures 40. Heureusement le surveillant de nuit, en faisant sa ronde, aperçut les traverses, et put faire à temps les signaux d'arrêt au train de grande vitesse qui arrivait des Sables. Une enquête est commencée.

POITIERS.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* : « Hier a eu lieu la représentation, dont nous avons parlé, d'une comédie inédite : le *Martyre d'Emma*. »

» L'auteur ne peut que se féliciter de l'accueil qui a été fait à sa pièce; malgré une sorte de cabale organisée par certains gens qui, ne partageant pas les opinions politi-

ques d'un écrivain, s'imagineraient manquer à tous leurs devoirs s'ils ne se montraient mal élevés, la pièce a été écoutée avec intérêt. Plusieurs scènes, dont l'effet est certainement très-dramatique, ont été justement applaudies. Le vrai public, c'est-à-dire le public intelligent, a compris que ce n'était pas là l'œuvre du premier ni du dernier venu.

» En résumé, sauf quelques longueurs dans le premier acte, qui gagnerait à être plus condensé, le *Martyre d'Emma* sera considéré, par tous les esprits impartiaux, comme une œuvre sérieuse qui doit mériter plus que des encouragements à son auteur.

» Je reviendrai donc plus longuement sur la soirée littéraire d'hier; aujourd'hui je me borne à constater l'accueil favorable qui lui a été fait.

» Cependant je ne veux pas laisser la plume sans adresser à M. Duriez les compliments auxquels il a droit, pour la façon dont il a monté le *Martyre d'Emma*, compliments sincères qu'il devra partager avec ses artistes, qui ont apporté dans la création de leurs rôles un zèle qu'a égalé leur talent fin et distingué. — P. D. »

NANTES.

La ville de Nantes vient de projeter de donner à une de ses rues le nom de Victor Hugo, dont le père avait épousé jadis la fille d'un capitaine au long cours de ce pays, M^{lle} Trébuchet.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 4^{er} mars 1884.

A l'occasion du Mardi-Gras et à la demande générale

IRRÉVOCABLEMENT DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Boreaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

Dernières Nouvelles.

Les obsèques du général Ney, duc d'Elchingen, ont eu lieu aujourd'hui samedi, à 40 heures, à l'église du Chesnay, près Versailles.

Plusieurs journaux annoncent la mort de l'impératrice Charlotte, veuve de l'empereur Maximilien et sœur du roi des Belges.

Rien encore, jusqu'à ce moment, n'est venu confirmer cette nouvelle.

D'après des nouvelles de Constantinople, transmises de Vienne au *Daily News*, la Porte aurait résolu de ne faire à la Grèce aucune nouvelle concession.

BOURSE DE PARIS

DU 25 FÉVRIER 1884.

Rente 3 0/0	84
Rente 3 0/0 amortissable	85 40
Rente 4 1/2	116 85
Rente 5 0/0	119 35

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C^{ie}, 18, rue Beurepaire.

GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

TIRAGE DÉFINITIF

Qui aura lieu irrévocablement le 1^{er} JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la *Solidarité Universelle* Œuvre des Orphelins de la Seine

300,000 billets à un franc

Donnant droit chacun au tirage de 64 lots :
De 30,000 fr., — 5,000 fr., — 3,000 fr., — 2,000 fr. — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.

Je prévient le public que les derniers billets sont en vente chez M. VAN, 119, rue Haaco, contre mandat ou timbres-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent. pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.



SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéïse — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root

l'oreille de son amie. Pour toute réponse, M^{me} Vangaramenghen haussa légèrement les épaules.

Au même instant, l'impression qu'éprouvait la baronne prit une bien autre intensité. Le banquier se dégagea du cercle dans lequel il se tenait et se dirigea vers sa femme. Mais (comment ceci échappa-t-il aux regards inquiets de M^{me} de Grénaff?) avant de quitter le groupe dans lequel il s'était réfugié, M. Vangaramenghen dit un dernier mot, fit un dernier geste; par le geste, il porta courtoisement à ses lèvres le bout des doigts de la marquise de Valbret.

— Il est tard, dit-il d'une voix brève en s'approchant de M^{me} Vangaramenghen.

— Il est à peine deux heures, répondit celle-ci en regardant M^{me} de Grénaff.

— Monsieur, dit Alphonse avec empressement, combien j'aurais voulu avoir de nouveau l'honneur de causer quelques instants avec vous!

— Je regrette de ne pouvoir vous accorder ce soir ces quelques moments, Monsieur, répondit le banquier; mais il est tard, je veux me retirer. Renée se leva.

— Vraiment on dirait que le salon a pris feu, dit M^{me} Vangaramenghen. Donnez-moi au moins, Adrien, le temps de vous dire un mot tout bas. Elle fit deux pas en avant, se pencha vers son mari et lui parla. Il fit de la tête un signe négatif. La jeune femme répondit par un geste d'impatience,

et, cramponnant sa main au bras de M. Vangaramenghen, elle parla encore. Le même signe négatif fut renouvelé, mais, pour le justifier sans doute, quelques mots l'accompagnèrent et firent cesser sur le champ le débat. M^{me} Vangaramenghen laissa retomber sa main, le banquier salua très-poliment M^{me} de Grénaff en lui disant :

— J'aurai l'honneur de vous aller voir, Madame.

Il répondit sans rien dire au salut d'Alphonse, puis il s'éloigna, accompagné par sa fille et suivi de près par sa femme, à qui la baronne s'attachait comme on saisit un rameau quand on voit s'entr'ouvrir un abîme.

— Je me sens m'évanouir... Alphonse en mourra.

— Que voulez-vous que j'y fasse?

— Mais enfin, c'est incompréhensible. Quelle peut être la cause d'un si brusque changement?

— Je ne suis pas devin. Comment voulez-vous que je vous le dise?

— Un enfant comme Alphonse, qui n'a que des qualités! dont le seul défaut est d'être trop bon!

— Vous prêchez une convertie, ma chère; mais je ne suis pas juge dans la question.

— Il ne vous a rien dit, rien du tout?

Un sourire railleur passa sur les lèvres de la jeune femme. Elle le reprima et prit un air doucement embarrassé.

— Ma chère amie, de grâce! continua la baronne, il faut au moins que nous puissions nous

défendre... Que vous a-t-il dit?

— A quoi bon, chère amie? Vous faire de la peine, peut-être...

— Si, si, tout, tout.

— Eh bien!... Non, tenez, nous n'y pourrions jamais rien.

— Si, je vous en supplie...

Elles avaient gagné l'appartement voisin, elles s'enveloppaient dans leurs manteaux. Alphonse, muet, foudroyé, attendait sa tante contre la porte. Il fallait terminer le dialogue.

— Eh bien! dit la jeune femme, puisque vous voulez absolument le savoir...

— Oui, absolument.

— Il m'a dit (et à cela je n'ai rien pu répondre), il m'a dit : « Je ne contraindrai pas ma fille à épouser un homme égoïste et mal élevé. Je crois avoir trouvé mieux pour elle. A bientôt, ma chère bonne. »

Et, laissant son amie en possession du renseignement, la jeune femme s'enfuit pour rejoindre dans l'escalier son mari et Renée qui descendaient.

La baronne était restée immobile, écrasée par les paroles que M^{me} Vangaramenghen lui avait offertes comme adieu. Cet anéantissement fut de courte durée. Il avait déjà fait place à une fureur contenue, lorsqu'elle prit le bras d'Alphonse.

— Viens, dit-elle d'un ton qui ne promettait rien de gracieux.

Et, quand ils roulèrent enfin dans un fiacre où nul témoin ne pouvait les entendre :

— Rends-toi grâce, mon cher, dit la baronne, donnant libre cours à ses sentiments. Je ne t'avais pas assez répété, n'est-ce pas, que, dans cette maison, tu devais être discret, convenable...

— Moi! s'écria l'infortuné en joignant les mains. Je n'ai pas dit quatre paroles, je n'ai jamais été si sérieux!

— Niais!

Dans ce lugubre tête-à-tête, M^{me} de Grénaff oubliait qu'elle-même avait tenu à parer Alphonse de la réputation d'homme d'esprit.

— Ma tante, gémit l'accusé, je vous jure...

— Tais-toi. M. Vangaramenghen ne t'avait jamais vu. Il était enchanté. Il ne t'aurait pas repoussé au bout de quelques heures, si, là, devant ses yeux, tu n'avais révélé tes charmantes qualités.

Vainement le malheureux sondait ses souvenirs, d'assez fraîche date, d'ailleurs, pour être facilement interrogés.

— Je n'ai rien dit, répétait-il, je n'ai rien fait, c'est exprès pour vous obéir que je suis resté loin de vous. Mon Dieu! manquer un semblable mariage! perdre une telle fiancée!... et une pareille fortune!

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalessière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalessière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de

Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.
 Coré N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalessière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacas (Haute-Vienne).
 N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalessière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbounetty, rue du Balai, 11.
 Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 5 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESSIÈRE CHO-

COLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD, Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (714)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e LOUIS ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7, et de M^e BOUJU, notaire à Coron.

VENTE
 PAR LICITATION,
 Aux enchères publiques,
 Entre majeure et mineure
 DE
 DIVERS IMMEUBLES

Situés au bourg de la commune de Coron,
 Et consistant en deux morceaux de terre se tenant.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BOUJU, notaire à Coron, le dimanche vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf février dernier; Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Marie Cesbron, veuve du sieur François Rousseau, devideuse, demeurant au bourg de la commune de Coron, — ayant, ladite dame, M^e Albert pour avoué;
 En présence de M^{me} Marie Bernier, veuve du sieur François Cesbron, tisserande à Coron, quartier de la Basse-Rue, prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie-Louise-Françoise Cesbron, sa fille mineure, issue du mariage d'entre elle et le sieur François Cesbron, son mari, décédé, — ayant, ladite dame, es-qualité, M^e Le Ray pour avoué;
 En présence encore ou lui dûment appelé de M. Pierre Mosset, domestique, cultivateur à la Basse-Lande-Bibard, commune de Coron;
 Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Bouju, notaire à Coron, à l'adjudication publique, et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après :

LOT UNIQUE.

Deux morceaux de terre se tenant, situés au bourg de la commune de Coron, quartier de la Basse-Rue, dont l'un, porté au cadastre sous le numéro 1^{er} du 1^{er} polygone de la section D, pour une contenance de quatre ares soixante centiares, joint au levant la route de la Plaine, au couchant terre au sieur Brunet, ligne bornée entre, au midi le morceau de terre ci-après, et au nord le chemin allant de la Basse-Rue à la route de la Plaine; — et dont l'autre, porté au cadastre sous le numéro 4 des mêmes polygone et section, pour une contenance de sept ares dix centiares environ, joint au levant la route de la Plaine, au couchant terre à Gaulais, ligne bornée entre, au midi terre au sieur Brunet, ligne bornée entre, et au nord le morceau de terre ci-dessus, terre à Brunet, ligne bornée entre, et terre à Benjamin Bousson, avec une ligne aussi bornée entre.
 Mise à prix..... 550 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :
 Soit à M^e ALBERT, avoué, poursuivant la vente;
 Soit à M^e BOUJU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
 Saumur, le 25 février 1881.
 Signé : L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 26 février 1881, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 (141) Signé : L. PALUSTRE.

A CÉDER

Pour entrer de suite en jouissance,
L'HOTEL DE LA PROMENADE
 Rue Beaurepaire, à Saumur.
 S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE RIBAUT-AVRILLON.
 Conformément à l'article 522 du Code de commerce, les créanciers de la faillite de la dame veuve Ribaut-Avrillon, marchande de meubles à Saumur, sont invités à remettre, dans un délai de vingt jours, à partir de ce jour, soit à M. Doussain, comptable à Saumur, syndic de la faillite, soit au greffe du tribunal de commerce, contre un récépissé, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant les sommes qui leur sont dues.

La vérification des créances aura lieu dans la salle des faillites du tribunal de commerce, le vendredi 1^{er} avril 1881, à une heure du soir.
 Le greffier,
 L. BONNEAU.

(142)

Études de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION
 PAR LICITATION,
D'IMMEUBLES

Provenant de la succession de M. Herbault, ancien notaire,
 Le dimanche 6 mars 1881, à midi,
 En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,
 Par le ministère dudit M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, son collègue.

Ville et commune de Saumur.

- 1^{er} LOT.
Rue de la Petite-Bilange, n° 17, maison, cours et dépendances.
Mise à prix..... 10,000 fr.
- 2^e LOT.
Rue de la Monnaie, n° 6, maison et cour.
Mise à prix..... 2,000 fr.
- 3^e LOT.
Rue de la Monnaie, grand terrain, joignant les deux lots ci-dessus.
Mise à prix..... 2,000 fr.
- 4^e LOT.
Cinq ares cinquante centiares de vigne, aux Maligrolles.
Mise à prix..... 120 fr.

S'adresser auxdits notaires. (131)

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots,
LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES
 Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le bourg,
 Consistant en :
 MAISON DE MAÎTRE, neuve, joignant la levée;
 MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée;
 Jardins, terres labourables et prés; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.
 S'adresser audit notaire. (501)

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,
MAISON DE MAÎTRE
 AVEC GRAND JARDIN
 Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.
 Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.
 S'adresser audit notaire. (500)

A VENDRE

UNE TRÈS-BONNE CHÈVRE
 S'adresser, pour les renseignements, 7, rue de Fonterrault, à Saumur.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
 Appartenant à M^{me} veuve Viau et ses enfants.

- 1^o Une cave en roc avec servitudes et jardin, d'une contenance de 11 ares, clos de murs, porté au cadastre sous les numéros 357, 359, 359, section B.
 - 2^o Trente-trois ares de vigne, au Champ-du-Four, commune de Saumur.
 - 3^o Et 16 ares 50 centiares de vigne, à l'Ebeupin, commune de Saumur, joignant au midi MM. Pivron et Volant, au nord M. Lorrain.
- S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (78)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT
 Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,
 Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.
 S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX enchères publiques,
 APRÈS DÉCÈS,
 A Saumur, rue Courcouronnes, n° 3,
 Le jeudi 3 mars 1881, à une heure de relevée.

DÉSIGNATION :

Plusieurs lits complets, deux armoires à glace, guéridon, divan, chaises, fauteuils, glaces, pendules, rideaux, tableaux, commode, tables, étagères, bureau noyer, vaisselle, verres, batterie de cuisine, linge de corps et de ménage, vestiaire, cinq pigeons et quantité d'autres bons objets;
 Le tout dépendant de la succession de M^{me} Saumur, en son vivant loueuse en garni, demeurant à Saumur.
 Expressément au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.
 Le commissaire-priseur,
 THUBÉ.
 (143)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,
VASTE MAISON
 PROPRE AU COMMERCE,
 Située rue Beaurepaire, n° 9.
 S'adresser à M. GAMBICHON, quai de l'École de Cavalerie, n° 6. (720)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 2 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
	38	44	48	52	56	60	64

FABRIQUE DE GRILLAGES

EN TOUS GENRES.
ESNAULT
 56, Rue de la Visitation,
 SAUMUR.
 Poulailleurs, Faisanderies, Volières, etc.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
 6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.
 Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.
 Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.
 Nota. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.
 On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
 Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
 Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
 Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
 Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres
CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
 Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en nacre
GANTS CIVILS ET MILITAIRES
 Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT
LA PHARMACIE NORMANDINE
 Précédemment 10, rue Saint-Jean, est transférée en face, 11 et 13.

Saumur, imprimerie de P. GODET.